

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-10-7

Séance du vendredi 10 juin 2016

### FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES HUIT PROJETS D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR SIX COLLÈGES

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

**ABSENTS :** MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de la solidarité, de la famille, de l'insertion et du logement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires une subvention d'un montant total de 19 180 € pour les huit projets présentés par six collèges, soit :
  - 2 450 € au collège WOLF de MULHOUSE : « Difficultés scolaires et difficultés de comportement : un projet d'action vers la remobilisation »,
  - 3 150 € au collège WOLF de MULHOUSE : « L'art, média de parole et du mieux vivre ensemble »,
  - 6 000 € au collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE : « Projet sentinelles : lutte contre le harcèlement »,
  - 1 800 € au collège VILLON de MULHOUSE : « Relation filles/garçons. La sexualité et ses risques »,
  - 1 350 € au collège JEAN MACE de MULHOUSE : « D'une journée au Moyen-Âge à une journée de collégien actuel : vers un regard critique et une prévention des risques liés aux écrans »,
  - 1 000 € au collège JEAN MACE de MULHOUSE : « A la découverte de soi et des autres. Un parcours pour mieux se connaître, pour communiquer différemment et lutter contre la violence scolaire »,
  - 1 630 € au collège KENNEDY de MULHOUSE : « Qu'est ce que tu vaux ? »,
  - 1 800 € au collège LAZARE DE SCHWENDI de INGERSHEIM : « Solidarité burkinamité : quand les parents s'en mêlent ».
  
- ❖ Autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires,
  
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 19 180 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité